



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le mercredi 31 janvier 2018

Lancement de l'AAP pour la reconnaissance des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) à Mayotte

Dans le cadre de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF n°2014-1170 du 13 octobre 2014), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF), lance un nouvel appel à projets pour la reconnaissance en qualité de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) à Mayotte.

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'Etat.

Les projets des collectifs devront obligatoirement répondre, pour prétendre à la reconnaissance en tant que GIEE, aux 5 critères ci-dessous :

- Performance économique
- Performance environnementale
- Performance sociale
- Pertinence technique des actions
- Plus-value de l'action collective

D'autres critères pourront être pris en compte pour sélectionner les projets retenus comme la pertinence du partenariat, le caractère innovant du projet ou la durée et pérennité du projet.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au vendredi 30 mars 2018 à 17 heures**.

Les documents relatifs à cet appel à projet et les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être consultés à la DAAF de Mayotte, Service Économie Agricole, rue Mariazé, 97600 Mamoudzou ou par courriel : daaf976@agriculture.gouv.fr (tel. 02 69 61 12 13)

Ainsi que sur Internet :

- <http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/>

- <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/2018>